



Reims, le 29 mai 2024

Académie de Reims

35 – 37, rue Ponsardin

(entrée au n° 37)

51100 REIMS

Tél. 03 26 88 52 66

E-mail : s3rei@snes.edu

Internet : reims.snes.edu

Permanences tous les après midi

Du lundi au vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

Le Secrétariat Académique

à

Monsieur le Recteur

1, rue Navier
51100 Reims

Monsieur le Recteur,

Les premières remontées sur l'organisation de la correction des épreuves de spécialités au sein de l'Académie suscitent pour nous des inquiétudes quant à la santé des personnels appelés à évaluer les épreuves, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Les premières convocations reçues impliquent trop souvent que les correcteurs n'aient que deux jours ou trois pour corriger leurs copies, avant de devoir assurer la tâche de jury de grand oral puis d'enchaîner sur les oraux de rattrapage. En supposant que les copies soient mises à disposition dans les délais cela impliquera que les collègues y consacrent également les deux week-ends. Dans la mesure où vos services viennent de faire parvenir à tous les personnels une brochure portant sur « le droit à la déconnexion », cela paraît surréaliste. Cela nous inquiète d'autant plus que de nombreux enseignants de spécialité sont à bout en cette fin d'année, du fait de programmes toujours aussi peu tenables.

La date annoncée de mise à disposition dans l'application Santorin nous interroge également, à la vue des sessions précédentes et des conditions matérielles passées. Plusieurs jours avaient alors été parfois nécessaires pour que les lots de copies soient scannés et attribués. Vous envisagez pourtant une mise à disposition rapide des paquets aux enseignants, pour qu'ils les corrigent dans un délai fort contraint. Tout retard pèsera encore plus sur la pression que subissent déjà les correcteurs.

En effet une « copie » d'épreuve terminale n'est en rien comparable à une copie habituellement corrigée par un enseignant durant l'année. La plupart des épreuves de spécialités se déroulent en quatre heures et fort heureusement impliquent le plus souvent un contenu dense. Ces épreuves comptant pour le premier grade de l'enseignement supérieur, requièrent donc un minimum d'attention, de relectures et donc de disposer d'un délai suffisant pour corriger.

Syndicat National des Enseignements du Second Degré

(Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, de l'éducation, de la recherche et de la culture)

L'organisation mise en place ne permet pas d'assurer un tel niveau de correction surtout si l'enseignant est également requis pour le Grand Oral voire pour les corrections de BTS.

Pour terminer nous vous demandons d'interdire formellement de réquisitionner les professeurs correcteurs ou jurys pour des tâches supplémentaires de surveillance des candidats pour d'autres épreuves ou pour le suivi des stages (ou des élèves sans stages) de seconde.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Secrétariat Académique,

François Belleil
Secrétaire Académique

